

5. - LEGISLATION

ALFA

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 28 Juillet 1950 (J.O.T. du 1er Août 1950) Abroge l'arrêté du 27 Avril 1946, portant réglementation du commerce et de l'exportation de l'alfa brut.

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat et du Directeur des Finances du 28 Juillet 1950 (J.O.T. du 4 Août 1950) relatif à l'ouverture des chantiers d'alfa.

BOULANGERIES ET PATISSERIES

— Décret du 27 Juillet 1950 (J.O.T. du 1er Août 1950) Interdit le travail de nuit dans les boulangeries et pâtisseries.

FONCTIONNAIRES

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 31 Juillet 1950 (J.O.T. du 4 Août 1950) Modifie l'article 6 de l'arrêté sécrétarial du 3 Juillet 1950, relatif à la constitution initiale du cadre des adjoints administratifs.

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 28 Juillet 1950 (J.O.T. du 8 Août 1950) Modifie l'arrêté résidentiel du 27 Juin 1950, instituant un cadre de secrétaires administratifs et de secrétaires administratifs interprètes de contrôle civil.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 7 Juillet 1950 (J.O.T. du 8 Août 1950) relatif au règlement du concours prévu à l'article 8 bis de l'arrêté du 6 octobre 1949, fixant les modalités de la constitution initiale du corps des secrétaires d'administration.

REPOS HEBDOMADAIRE

— Arrêté du 3 Août 1950 (J.O.T. du 8 Août 1950) Modifie le décret du 20 Avril 1921 sur le repos hebdomadaire.

VINS

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 4 Août 1950 (J.O.T. du 8 Août 1950) Autorise l'exportation à destination de la France et de l'étranger, au titre de la campagne 1949-50, d'un troisième contingent de 100.000 hectolitres de vins ordinaires et de moûts mutés au soufre.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 4 Août 1950 (J.O.T. du 8 Août 1950) Autorise l'exportation d'un contingent de 400.000 hectolitres de vins ordinaires et de moûts mutés au soufre.

TABACS

— Arrêtés du Directeur des Finances du 27 Juillet 1950 (J.O. T. du 8 Août 1950) relatifs à la livraison des tabacs arbi et souffi de la récolte 1950.

SALAIRES

— Additifs aux règlements de salaires fixant les conditions de rémunération du personnel des boulangeries de la région de Tunis ainsi que des ouvriers et employés des fabriques de pâtes alimentaires et des fabriques de couscous rapide de la région de Tunis. (J.O.T. du 11 Août 1950).

BUDGET

— Décret du 3 Août 1950 (J.O.T. du 11 Août 1950) Arrête en recettes et en dépenses le budget de l'office de gestion du fonds des terres domaniales pour l'exercice 1950-51.

SERVICE DES COMMUNES

— Décret du 10 Août 1950 (J.O.T.) du 15 Août 1950) relatif à la réorganisation du service des communes.

LAIT

— Décret du 10 Août 1950 (J.O.T. du 15 Août 1950) relatif au contrôle sanitaire et hygiénique de la production du lait.

GAZ D'ECLAIRAGE

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 12 Août 1950 (J.O.T. du 15 Août 1950) Fixe le prix de vente du gaz d'éclairage pour la région de Tunis.

RAVITAILLEMENT

— Arrêtés du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 16 Août 1950 (J.O.T. du 18 Août 1950) Suppriment les restrictions à la consommation du café, du thé et du chocolat.

— Arrêtés du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 16 Août 1950 (J.O.T. du 18 Août 1950) Accordent la liberté au commerce des laits en boîte ainsi qu'à la fabrication et au commerce des beurres et fromages.

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 16 Août 1950 (J.O.T. du 18 Août 1950) Autorise tous les jours la vente de la viande de boucherie et de charcuterie.

PRODUITS MONOPOLISES

— Arrêté du Directeur des Finances du 18 Août 1950 (J.O.T.

du 22 Août 1950) relatif à la nomenclature des produits monopolisés.

DOCKERS

— Additif aux règlements fixant les conditions de rémunération des dockers des ports de Tunis, La Goulette, Sousse, Sfax et Bizerte. (J.O.T. du 22 Août 1950).

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 16 Août 1950 (J.O.T. du 22 Août 1950) Modifie et complète l'arrêté du 25 Septembre 1948, relatif aux salaires des dockers.

REPOS HEBDOMADAIRE

— Arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 22 Août 1950 (J.O.T. du 25 Août 1950) Abroge l'arrêté du 20 Septembre 1944, prescrivant la fermeture hebdomadaire des boulangeries de Tunis et de sa banlieue.

PECHE DES LANGOUSTES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 12 Août 1950 (J.O.T. du 25 Août 1950) Proroge la période d'autorisation de la pêche des langoustes.

DROITS DE DOUANE

— Décret N. 50.785 du 24 Juin 1950 (J.O.T. du 29 Août 1950) Application du tarif minimum des douanes à la Grèce, à Haïti, au Libéria, à la République dominicaine et à la Suède.

— Application à la Tunisie de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et du Ministre du Budget du 4 Août 1950 (J.O.T. du 29 Août 1950) relatif au rétablissement des droits de douane d'importation sur certains produits.

VIANDE

— Décret du 24 Août 1950 (J.O.T. du 29 Août 1950) Supprime les restrictions à la vente et à la consommation de la viande.

CACAO ET SUCRE

— Arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 22 Août 1950 relatifs à l'admission temporaire du cacao et du sucre.

TAXES SUR LES TRANSACTIONS

— Arrêté du Directeur des Finances du 25 Août 1950 (J.O.T. du 29 Août 1950) Porte application de la taxe sur les transactions.